

Sud'infos-91

Syndicat SUD Santé Sociaux de l'Essonne : sudsantesociaux91@gmail.com ☎:06 87 26 17 49

Novembre 2018

Elections professionnelles - scrutin du 06 décembre 2018

Le jeudi 6 décembre vous élirez vos représentants du personnel dans les différentes instances de nos établissements (Comité Technique d'Etablissement, Commission Administrative Paritaire Locale et Départementale, Commission consultative Paritaire) pour les quatre années à venir.

Comme les autres syndicats, SUD fait campagne. Vous vous en doutez, pas question pour nous de rater ce moment important de la vie de nos institutions. Les plus nombreux, vous, ceux qui font vivre l'hôpital au quotidien, vont élire leurs représentants pour 4 ans.

Le premier message est bien l'importance de voter. Plus vous serez nombreux à vous exprimer et plus légitime sera votre représentation ! En 2014 nous étions seulement 35% à avoir pris le chemin des urnes. Nous devons faire mieux pour donner tout le poids aux élus qui défendent vos intérêts devant des directions particulièrement soudées.

Nous sommes les plus nombreux, cela doit s'entendre !

Voter est d'autant plus important que les projets de la direction pour les années à venir vont directement impacter nos conditions de travail par la diminution des effectifs ! Le projet du nouvel hôpital de Saclay pour le GHNE, les difficultés financières du CHSCF, le regroupement au sein des GHT pour nos hôpitaux psychiatriques (Barthélémy Durand), l'individualisation de nos salaires ...

Changer cette donne c'est commencer par voter massivement !

Au cours de ces 4 dernières années vous avez fait appel au syndicat SUD Santé Sociaux pour une question, pour des renseignements, pour une intervention, pour une formation, pour vous accompagner dans des démarches... Nous nous sommes toujours efforcés, dans la mesure du possible de vous soutenir, vous accompagner, vous renseigner.

Nous espérons vous avoir donné satisfaction.

Nous tenons toujours à faire le maximum et d'aller au bout de ce qui est possible. C'est notre devise, notre mode d'action.



SUD à son tour a besoin de vous !

**Le 6 décembre
Votez SUD!**

Retrouvez votre **Sud'infos** sur notre site départemental : rdv à l'adresse

<http://sudsantesociaux91.free.fr>

Et pour voter SUD, on fait comment ?

Qui peut voter ?

pour le CTE : Tous les agents : titulaires et stagiaires ainsi que les contractuels

Pour les CAPL-CAPD : Uniquement les agents titulaires

Pour les CCP : Tous les agents contractuels

Comment voter ?

Les agents participant aux élections des commissions administratives paritaires, au comité technique d'établissement et à la CCP, peuvent voter par correspondance ou directement le 6 décembre 2018 au bureau de vote.

Le vote sur Place le jeudi 6 décembre 2018

Les bureaux de vote seront ouverts toute la journée. Les agents ayant la qualité d'électeur seront autorisés à quitter leur service pour le temps strictement nécessaire aux opérations de vote. Pensez à prévenir votre cadre que vous vous rendez voter!

Pour voter sur place il vous faudra impérativement une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

Le vote par correspondance

A compter du 23 novembre, chacun de nous recevra, à notre domicile, le matériel électoral.

Pour chaque commission pour laquelle vous êtes appelé à voter, reproduisez cette simple procédure:

1. Mettre le bulletin de vote de SUD dans **l'enveloppe** non cachetée et vierge de toute inscription. Ne pas barrer de nom, ni entourer un nom, en gros ne rien écrire sur le bulletin !
2. Placer cette enveloppe dans **l'enveloppe pré-imprimée, à cacheter**, et portant mention des nom, prénom, signature, grade et n° de commission de l'électeur. Cette enveloppe doit être impérativement **complétée** pour permettre les opérations de dépouillement. Le **nom** doit être inscrit lisiblement, la **signature** doit impérativement y figurer à défaut de quoi l'enveloppe ne sera pas ouverte.
3. Glisser l'enveloppe n° 2 dans **l'enveloppe n° 3 (enveloppe T)** adressée à votre Groupe Hospitalier en fonction de l'affectation des agents).
4. Postez votre enveloppe T (dispensé d'affranchissement) au plus tard le 3 décembre

Le vote SUD va nous permettre d'obtenir du temps syndical et donc les moyens matériels et humains pour continuer à œuvrer pour vous, vous renseigner, être à votre écoute, vous accompagner dans vos démarches et de nous appuyer sur tous les outils institutionnels, dont le CHSCT, pour défendre vos droits .

Nous vous invitons à voter par correspondance, même si vous pensez vous déplacer le 6 décembre . Le jour du vote, vous pourrez venir voter et votre bulletin par correspondance sera remplacé.

Agents de nuit,
en congé ou en RTT le 6 décembre,
votez par correspondance !

**Nous comptons sur vous :
Le jeudi 6 décembre 2018,**

Votez !